

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2008

L'an deux mil huit, le sept mai, le conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mr PAINCO Alexandre, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 29 avril 2008

PRESENTS : PAINCO Alexandre, HUI Philippe, MOREAU Gérard, VAN DER GRINTEN Marcus, HUI Odile, GOLOUBENKO Philippe, GOOSKENS Jacqueline, COLMENERO Serge, MATEYA Marie-Christine

ABSENTS : CAPTIER Antoine

I – AUTORISATION D'INSPECTION GPR RADAR à Mr Richard HEYGATE

Lecture est donnée de la lettre de Sir Richard HEYGATE datée du 17 avril 2008.

Alexandre PAINCO et Philippe GOLOUBENKO ont reçu ce Monsieur.

La DRAC consultée dit que ce n'est pas intéressant et que s'il ne s'agit que d'une exploration GPR et non de fouilles, il n'y a pas de problème.

Les membres du conseil posent quelques conditions :

- Avoir un écrit de la DRAC certifiant son accord dans la mesure où il n'y a pas de creusement
- Avoir la preuve des assurances de ces gens
- Qu'ils nous disent ce qu'il adviendrait si ils trouvaient quelque chose
- Qu'il soit bien entendu que quel que soit le résultat de cette recherche, la commune demeure propriétaire des lieux

Vote favorable à l'unanimité des 9 membres présents

II – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Alexandre PAINCO se propose

Il est élu à l'unanimité des 9 membres présents

III – COTISATION ENFANTS ECOLE

Jacqueline GOOSKENS rapporte que pour les 4 enfants de Rennes Le Château qui vont à Rennes Les Bains, il serait moins onéreux de les inscrire à Couiza, mais qu'eux ont fait ce choix pour le bien de leurs enfants.

S'ensuit un débat sur le respect de la carte scolaire et les conséquences (notamment financières) de choix personnels

L'ensemble des présents est d'accord pour ne pas trancher et remettre cette question à l'an prochain.

IV – EMBAUCHE D'UN EMPLOI AIDE

Le Maire expose qu'il s'agit de faire des travaux sur la commune en appui à Marcel. Il s'agit notamment de travaux de décapage, de peinture, vitrerie ...) dans le domaine

Nous finançons déjà un contrat avec l'ONF et nous employons un jardinier pour les espaces verts, les parkings, les espaces pique-nique

Le Maire souligne que cet emploi a été prévu au budget. C'est l'ANPE qui nous mettra en relation avec les candidats

Vote : Oui à l'unanimité des 9 membres présents

V – TRAVAUX DU FUTUR PARKING

La Maire rappelle que la commune achète une parcelle de 2.200 m² à Mr Henri FATIN. Sur le compromis de vente, Mr FATIN autorise la commune à utiliser le parking à compter de ce jour
Plusieurs entreprise de T.P ont été contactées et ont transmis leurs devis. L'entreprise BURGAT de Roquetaillade déclare forfait parce qu'elle ne peut pas intervenir avant le mois de juin prochain.

Entreprise DASSE : 21 982.48 €TTC

Sté OBAT (Jordan) : 30 805.12 €TTC (non compris le busage sur 28 m du parking N° 2)

Sté ANDRIEU : 17 930.43 €TTC

Vote à l'unanimité des présents pour le moins disant, à savoir, la Sté ANDRIEU

Conditions exprimées : que l'entreprise respecte les délais et que la surface soit faite en terre de Magrie ou au moins de couleur ocre

Réserves de Marcus Van Der Grinten : n'est pas favorable au géo textile

Crée l'opération n°70 sur le BP 2008 et autorise un transfert de crédits

VI – QUESTIONS DIVERSES

- Mr Richard MONTROT demande d'implanter des ruches sur une parcelle communale cadastrée section Y N° 28. Tous les présents sont favorables
- Mr GRATTIERI demande l'autorisation de déposer une benne en vue de l'évacuation de gravats dans la rue des Marronniers du 9 au 15 juin 2008. Tous les présents sont favorables et Mr GRATTIERI recevra l'arrêté municipal l'autorisant à cette occupation temporaire du domaine public.
- Mr BALAGUERO souhaiterait disposer de la clé du local où se trouve la vanne d'alimentation en eau de sa propriété. Il y a 2 compteurs dans ce local. Le Maire n'est pas favorable et pense qu'il serait logique que le compteur soit placé en limite de sa parcelle et que ne demeure dans le cabanon qu'une vanne amont permettant de couper le circuit en cas de besoin. Pour ce déplacement de compteur on demande une participation financière de Mr BALAGUERO si la commune fait exécuter les travaux ou bien Mr BALAGUERO réalise lui-même les travaux, sous la surveillance d'un élu. Les présents ne sont pas d'accord sur la remise de la clé du cabanon pour des raisons de sécurité et estiment plus commode pour Mr BALAGUERO d'avoir son compteur à proximité de sa propriété
- Route de la Maurine : le Maire signale qu'un devis a été demandé au SIVOM de la Haute Vallée de l'Aude pour la réparation de la route de la Maurine. Accord pour faire les emplois.
- La lunette a été récemment vandalisée bien qu'implantée dans le domaine. Le Maire remarque que cette lunette achetée par la commune est gérée par le SPIC et qu'il n'y a aucun compteur permettant de contrôler les sommes qui y sont déposées. Il est décidé de ne rien changer à cette situation
- Mme Aline CHADEFAUD déplore que les groupes de Ribambelle visitant le domaine aient un tarif plein pour chaque enfant. Elle se souvient qu'il y avait auparavant un tarif de groupe. Les présents proposent que cette question soit traitée lors d'un prochain Conseil d'exploitation du SPIC
- Philippe HUI signale le désir de Mme Edmonde SAUZEDE de rendre public le livre d'or qu'elle faisait naguère remplir et qui est en sa possession en le déposant à la librairie Mutus Liber avec l'accord du propriétaire
- Jacqueline GOOSKENS demande si la mairie peut faire quelque chose pour obtenir l'ADSL. Faire une demande écrite pour savoir à quelle porte il faut frapper
- Gérard MOREAU rappelle l'existence du cahier de liaison à la Mairie qui concerne tout le monde et que tout le monde peut et doit consulter. Il demande aussi si nous maintenons le principe d'une réunion les vendredis après-midi
- Marie-Christine MATEYA signale que son travail l'empêche d'y participer. Le Maire propose que les membres du conseil qui le peuvent se retrouvent de 14 h à 15 h puis qu'ensuite on effectue des travaux divers dans le village
- Philippe GOLOUBENKO souhaite que cette réunion soit structurée, qu'elle ne se contente pas d'être « sympa » mais qu'elle soit aussi efficace
- Il est enfin souhaité que chacun de ceux qui sont allés à une commission en fasse le compte-rendu et qu'il y ait un dossier pour chaque commission dans lequel sera inséré ce compte-rendu.

La séance est levée à 21 heures.